
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORONAVIRUS : LES MESURES PRISES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

13 mars 2020

Suite aux annonces du Président de la République du 12 mars 2020, le Conseil départemental s'inscrit pleinement dans les consignes et recommandations nationales.

La collectivité va ainsi **modifier son mode de fonctionnement**, en favorisant par exemple le télétravail, pour garantir la sécurité de ses agents et des personnes qu'ils côtoient durant leur service, notamment les publics fragilisés.

Cependant, dans ce contexte particulier, **le Département doit continuer à assurer ses missions obligatoires pour garantir la continuité des services publics départementaux essentiels pour les Ardéchois.es**. Une cellule de crise interne a été mise en place et le Plan de Continuité de l'Activité de la collectivité a été activé.

Ce communiqué recense les mesures de précaution observées par les services départementaux.

Le Département invite ses usagers à limiter leurs déplacements. En cas de besoin et d'urgence, **il leur est demandé de privilégier les appels téléphoniques, auprès de leurs contacts habituels ou du numéro générique du Département (0.801.900.007, numéro vert)**.

Les centres médico-sociaux (CMS) resteront ouverts seulement sur rendez-vous, appel téléphonique ou pour traiter les demandes les plus urgentes. Les personnes ayant un rendez-vous programmé seront contactées par le service si nécessaire.

Conformément aux directives nationales, les locaux des **collèges** demeureront ouverts aux personnels de l'éducation nationale et de la collectivité, mais n'accueilleront plus d'élèves dès lundi 16 mars.

Nous nous mettons à la disposition de l'Etat s'agissant de l'éventuel accueil des enfants des personnels soignants.

Les activités de l'antenne **d'A2C – Ardèche campus connecté** à Privas sont suspendues mais les élèves devraient pouvoir poursuivre leurs études à domicile.

Les **structures culturelles** du Département accueillant du public (MuséAI, Archives départementales) ferment leurs portes à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Laurent Ughetto indique : « *Je sais pouvoir compter sur l'exemplarité des élus départementaux pour respecter les consignes de lutte contre la propagation du COVID-19 et leur ai demandé à ce titre de limiter leurs représentations publiques. Aux côtés des services de l'Etat, le Département se mobilise dans le champ de ses compétences. Cette crise ne sera surmontée qu'avec la mobilisation de l'ensemble de la population et je fais confiance à tous les Ardéchois.es pour suivre scrupuleusement les mesures de vigilance et de précaution* ».

